

**Programme Maintien et
Actualisation des Compétences**

Réf : MAC SST

Sauveteur Secouriste Du Travail

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Code du travail : Art. R 4224-15

Un membre du personnel reçoit la formation de Secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
- 3° Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Il est souhaitable de doter chaque établissement d'un secouriste.

VALIDATION

- ✓ Évaluation certificative des stagiaires.
- ✓ La périodicité de cette formation est fixée à 24 mois.
- ✓ Attestation de fin de formation.
- ✓ La non-réussite aux épreuves certificatives fait perdre la « Certification SST ».

OBJECTIFS

- ✓ Permettre aux secouristes d'actualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale ou lors de la dernière formation maintien et actualisation des compétences.
- ✓ Reprendre les points clés conduisant à une meilleure efficacité du SST lors d'une intervention.
- ✓ Promouvoir la prévention des risques professionnels.

DURÉE ET GROUPE

- ✓ 1 journée soit 7h.
- ✓ De 4 à 10 personnes

PRE-REQUIS

- ✓ Être titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST).

DIVERS

- ✓ Un livret S.S.T. (aide-mémoire) est remis à chaque stagiaire

PROGRAMME (suite)

Conforme au dispositif de formation

- Tour de table du vécu des stagiaires en secouriste
- Rappel de prévention (situations dangereuses, risques spécifiques)
- Rappel du rôle et du cadre juridique du SST
- Révision des gestes de secouriste :

Protéger

Examiner

Faire alerter ou alerter

Secourir

- Actualisation de la formation et des gestes de secouriste
- Contrôle du comportement par des mises en situations

Remarque :

En cas de demande de mise en œuvre de technique inhérentes aux dommages provoqués par des risques spécifiques, le médecin du travail pourra préconiser la durée allouée ou fournir au formateur les données techniques lui permettant de l'enseigner.